

Adhésion d'une collectivité à la Charte des Jardins

**Veillez remplir ce formulaire et le retourner à l'adresse ci-dessous.
Il n'est pas nécessaire de commander des emblèmes, ni de les afficher, mais
c'est un bon moyen de faire connaître la Charte des Jardins dans le voisinage.**



Marquez d'une croix ce qui convient

Nous avons lu les 6 pages de la Charte des Jardins. Nous avons bien compris que ce document n'a pas de valeur contractuelle et qu'il ne peut servir à quiconque pour exercer une contrainte envers notre collectivité et les terrains dont elle s'occupe. Par notre signature, nous prenons l'**engagement moral** de respecter l'esprit de la Charte des Jardins et d'en appliquer les bonnes pratiques.

Nous avons compris que nous pouvons commander directement des emblèmes auprès de l'atelier protégé qui les fabrique : FOVAHM, Ateliers de la Manufacture, Rue de la Piscine 8, CH-1950 Sion, tél. 027 322 06 75

A. Emblème en acryl avec 4 trous pour la fixation (15x15 cm), couleur sable, résistant au soleil et à la pluie, CHF 18.- (TVA et frais d'envoi compris).



B. Emblème en aluminium avec dos autocollant (7x7 cm), couleur noire, à placer par exemple sur la boîte aux lettres, résistant au soleil et à la pluie, CHF 8.- (TVA et frais d'envoi compris).



C. Emblème en bois de mélèze (20x20 cm), gravé par estampage à chaud et recouvert d'une huile de protection naturelle (à renouveler chaque année) – **ce modèle résiste mal au soleil et à la pluie**, CHF 29.- (TVA et frais d'envoi compris)



Les emblèmes sont livrables uniquement en Suisse.
Ils vous seront expédiés et facturés directement par la FOVAHM.
En cas de commande multiple, les frais d'envoi sont adaptés.

Nom de la collectivité :

Personne de contact

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

e-mail :

Remarques :

Lieu et date :

Signature :

Formulaire à retourner à :

energie-environnement.ch
Charte des Jardins
Rue du Tunnel 7
CH-1227 Carouge